



Protection juridique et conflit d'intérêt

Par **cberrone**, le **30/03/2012** à **16:05**

Bonjour,

Je suis en conflit avec un assureur concernant l'indemnisation de mon père dans le cadre d'une assurance dépendance, celui-ci a également contracté auprès du même assureur une protection juridique.

Une clause stipule :

Conflit d'intérêt entre nous :

Si l'assuré a souscrit auprès de nous un autre contrat d'assurance dont les garanties peuvent être mises en jeu à l'occasion d'un litige couvert par le présent contrat alors l'assuré a également la liberté de choisir un avocat ou tout autre personne qualifiée.

Faut-il comprendre qu'étant en conflit d'intérêt avec l'assureur sur l'indemnisation de la dépendance je peux demander à ce même assureur de payer les services d'un avocat de mon choix pour m'aider ?